



Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Paris, le 4 Janvier 2005

Communiqué de presse

L'Inserm et Air France, partenaires depuis cinq ans pour faciliter l'accès aux soins des personnes souffrant de maladies rares.

Depuis 1999, Air France met à la disposition des personnes atteintes de maladies rares, des billets gratuits leur permettant de se rendre dans les centres de consultation ou de traitement spécialisés, souvent éloignés de leurs domiciles. Cette action humanitaire est réalisée en partenariat avec l'Inserm, plus particulièrement Orphanet*, qui apporte son expertise en matière de maladies rares afin d'apprécier les données fournies par le malade demandeur et son médecin.

Entre mai 1999 et décembre 2003, 237 demandes ont été acceptées (80% des sollicitations) pour des déplacements destinés en majorité à une première consultation spécialisée ou à un traitement. Une grande partie de ces dossiers émanaient de patients âgés de moins de 20 ans, ce qui répond bien au désir des partenaires de favoriser le transport de jeunes malades. Si la plupart des billets délivrés concernaient des trajets nationaux, en particulier vers la capitale, certains malades ont profité du partenariat Air France-Inserm pour se rendre à l'étranger afin de consulter des experts reconnus.

Pour bénéficier de ces billets remis à titre gracieux, les personnes atteintes de maladies rares, leur famille ou leur médecin, doivent contacter le partenariat humanitaire de la direction de la communication d'Air France (01 41 56 83 87).

**Créé par l'Inserm, Orphanet est un serveur d'information sur les maladies rares et les médicaments orphelins, pour tous publics.*

Service de presse Air France
Contact : 01 41 56 56 00
www.airfrance.com/corporate

Service de presse Inserm
Contact : 01 44 23 60 73
mél : presse@tolbiac.inserm.fr